



## **REGLEMENT DES CONCOURS MIELS**

### **Objet du concours :**

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire organise dans le cadre de la foire agricole 2024, un concours de miels sous deux catégories : **Miels toutes fleurs clairs et Miels toutes fleurs foncés.**

### **Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux apiculteurs de Polynésie française ayant 18 ans révolus à la date du concours. Est admis à concourir tout apiculteur détenant une carte CAPL et 20 ruches minimum. L'apiculteur doit être à jour de sa déclaration de ruchers. Il peut, le cas échéant, mettre à jour sa déclaration de ruchers de l'année en cours lors de l'inscription au concours. Cette déclaration sera transmise à l'agent en charge à la DAG.

L'inscription au concours est gratuite et se fait par formulaire d'inscription. L'envoi du formulaire d'inscription peut être effectué par mail à [secretariat@capl.pf](mailto:secretariat@capl.pf).

Les inscriptions débuteront le **10 août 2024 et seront closes le mardi 24 septembre 2024.**

Les échantillons devront être déposés à l'antenne CAPL de Tipaerui **au plus tard le mardi 24 septembre 2024.**

Le participant donne son accord pour la diffusion de son nom sur tous les supports de communication autour du concours.

Le participant n'est autorisé à présenter qu'un seul miel par catégorie.

### **Conditionnement des miels**

Chaque miel présenté au concours devra être réparti en deux échantillons : un pot de (minimum) 250g avec étiquette commerciale et un pot de (minimum) 250g sans étiquette ni marque de reconnaissance.

L'échantillon sans étiquette se verra attribuer un identifiant permettant son anonymat le jour du concours.

### **Conditions d'admission et modalités d'analyses**

Les échantillons de miels présentés doivent être obligatoirement issus de miels récoltés au cours de l'année 2024.

Les échantillons doivent correspondre aux critères suivants :

Le taux d'humidité maximum est fixé à 19%

L'analyse organoleptique de l'échantillon doit confirmer l'absence d'arômes exogènes (fermentation, fumée...).

L'analyse de ces paramètres sera effectuée par la CAPL

### **Jury :**

Le jury sera composé d'apiculteurs, de professionnels des métiers de bouches, de spécialistes de la filière apicole et de la CAPL.

Les apiculteurs qui présentent des miels au concours ne pourront pas participer comme dégustateurs au jury des sections de miels pour lesquelles ils auront présenté un miel.

### **Critères d'évaluation lors de la dégustation des miels**

L'analyse organoleptique du concours est basée sur 4 critères et selon la notation suivante :

- Aspect visuel 4 points
- Aspect olfactif 3 points
- Aspect gustatif 10 points
- Aspect tactile 3 points

Les vainqueurs de chaque catégorie seront les candidats ayant obtenu le plus de points cumulés sur une note totale de 20 à l'issue du concours.

### **Prix :**

**La remise des prix des gagnants se déroulera le vendredi 04 octobre 2024.**